« ZERO SANCTION » pour Thérèse-Marie Cardon !

C'est ce qu'ont réclamé l'ensemble des organisations syndicales présentes au conseil de discipline le 18 Novembre 2009 au Rectorat de Lille.

C'est pourquoi :
Après avoir pris connaissance de la procédure disciplinaire engagée par le Rectorat de Lille contre Thérèse-Marie Cardon, professeure d'arts plastiques à la Cité Scolaire Dupleix de Landrecies dans le département du Nord,

- Nous nous étonnons pour le moins de la manière dont certaines pièces du dossier constitué à son encontre ont été produites : collection sans transparence et effectuée au fil de plusieurs années, témoignages d'élèves transcrits au mot près et visiblement ''inspirés''…,
- Nous nous étonnons que ressurgissent des faits traités il y a de nombreuses années et qui rendaient patente la responsabilité de l'administration locale, mais dont on veut aujourd'hui faire porter la responsabilité à Thérèse -Marie Cardon,
- Nous trouvons particulièrement préoccupant que des rapports d'incident, rédigés par les professeurs à la demande de l'administration et qui concerne des élèves, soient utilisés contre l'enseignante qui les a écrits, et ce, encore une fois, plusieurs années après les faits,
- Nous nous indignons particulièrement que l'amour de son métier, son sérieux professionnel devant les élèves, son implication dans et hors de l'école (les témoignages écrits de collègues et de parents d'élèves le prouvent), ses choix d'une pratique génératrice d'intérêt, de goût, de 'résultats' soient aujourd'hui escamotés par une volonté de répression.

Nous, soussignés, demandons l'abandon de toute sanction prévue à l'heure actuelle contre Thérèse-Marie Cardon, comme l'ont réclamé l'ensemble des représentants des personnels lors de la tenue de la Commission Disciplinaire.

NOM Prénom qualité	Adresse	Signature

Pétition à renvoyer à « comité de soutien de T.M Cardon »
Adresse : 4, rue de Colmar 59400 CAMBRAI